

COMMUNE DE MAGNAC SUR TOUVRE

SEANCE DU LUNDI 09 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

* Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2025 et du 05 février 2026.

1°) Création d'emplois saisonniers au centre de loisirs

2°) Papeterie de Veuze. Servitudes d'utilité publique sur le site

Information au conseil municipal des décisions du Maire prises par délégation :

- Délégation du conseil municipal au Maire. Avenant n° 1 architecte ALSH

- Délégation du conseil municipal au Maire. Avenant n° 1 travaux de voirie rue Jean Jaurès

* Lecture du courrier

* Questions diverses

* Procès-verbaux des commissions

L'an Deux Mil vingt-six, le 09 Mars à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Cyrille NICOLAS, Maire

PRESENTS : Mrs NICOLAS – CARDINAUX - FERRAND –MORAIS – DEFONTAINE – RHODE - LAURIN

Mmes GAZEAU – ESNAULT – WALTER – GENEST – DEVERNAY – LAPIERRE – MAHERAULT – LORBLANCHET – MAZEAU BEAULIEU –

Ont donné procuration : M. MERONI à M. MORAIIS – M. RASTOUT à Mme BEAULIEU. M. COUTY à Mme MAZEAU

Conformément à l'article 88 de la loi du 5 avril 1984, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; Mme ESNAULT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Compte rendu du conseil municipal du 25 Novembre 2025 : approuvé à l'unanimité

Compte rendu du conseil du 05 Février 2026 : Point N° 4 « Comité de jumelage. Proposition de convention avec la commune » à préciser. Mme Beaulieu souhaite compléter son intervention de la manière suivante : « Si la dotation ne suffit pas à couvrir les frais notamment lors de la venue des Allemands ». Approuvé à l'unanimité

1°) CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU CENTRE DE LOISIRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bon fonctionnement de l'accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires peut nécessiter le recrutement de personnel saisonnier.

Ces besoins du service se feraient sur la base de quatre postes d'adjoints d'animation saisonniers à temps complet ou à temps non complet pendant les vacances scolaires sur la base de 35 heures hebdomadaires et selon le besoin.

La rémunération serait effectuée sur la base :

- Du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation Indice en cours des agents stagiaires ou titulaires BAFA
- Du 4^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation Indice en cours des agents titulaires du BAFA et du Brevet National de Sauvetage et Secourisme Aquatique ou du Brevet de Surveillant de Baignade

Monsieur le Maire indique que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont prévus au budget 2026 de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la création d'emplois saisonniers telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2°) PAPETERIE DE VEUZE. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

M. le Maire présente à l'assemblée un projet d'arrêté préfectoral concernant des servitudes d'utilité publique du site anciennement exploité par les papeteries de Veuze.

M. le Maire énumère les restrictions d'usage :

- interdiction de cultures fruitières et potagères
- Interdiction d'utilisation des eaux souterraines
- Interdiction de réutilisation de sols en cas de travaux pouvant présenter des pollutions résiduelles
- Couverture systématique des sols par des matériaux d'apport sains
- Obligation de procéder à de nouvelles études techniques en cas de changements d'usage prévu à l'origine
- La pollution résiduelle en composés organiques halogénés volatils et en hydrocarbure présente sur le site doit rester confinée sous une dalle étanche ou imperméable en toutes circonstances sur les zones d'emprise des servitudes sur le plan en annexe du projet d'arrêté préfectoral.

Puis il présente les usages autorisés :

- Activité industrielle
- Activité artisanale
- Activité commerciale
- Parking.

M. le Maire et le conseil municipal déplorent que ce projet d'arrêté préfectoral ne soit pas parvenu à l'acquéreur en amont de la signature de l'acte notarié d'achat.
Il s'agit de restrictions lourdes de conséquences en matière technique et financière.

Après délibération, le conseil municipal avec 18 voix Pour et une abstention, valide le projet d'arrêté préfectoral concernant des servitudes d'utilité publique du site anciennement exploité par les papeteries de Veuze tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Secours catholique : M. le Maire présente à l'assemblée un courrier de remerciements pour l'attribution de la subvention 2025.

CMJ : La dernière réunion a eu lieu la semaine dernière avec un bilan extrêmement positif. Les enfants sont tous satisfaits du travail mené.
Remerciements à Mme Devernay, Mme Mourgues et Mme Genest pour leur investissement

Budget : À la suite d'un dysfonctionnement du système Hélios de la trésorerie, il ne sera pas possible de voter le compte administratif 2025 avant les élections, car le rapprochement entre les comptes n'a pas pu être fait.

M. Defontaine : Remerciements aux membres de la commission « vie associative et sport ». Les associations ont apprécié l'accompagnement que la commune leur a apporté en mettant en place les liens.

Remerciements aux agents administratifs et techniques.

Remerciements à M. le Maire pour lui avoir fait confiance afin de mener à bien tous les projets culturels et associatifs.

M. le Maire rappelle que la réunion de ce soir représente le conseil municipal n° 54.

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour son engagement, son dévouement.

Il est ravi de la très belle et enrichissante expérience qu'il a vécue.

Il remercie également l'ensemble du personnel communal toujours très impliqué dans les actions menées par les élus.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20 heures.